COLLÈGE LETENDRE

SÉCURITÉ À L'ATELIER DE TECHNOLOGIE

1. Le port du sarrau n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Il doit être attaché et avoir les manches roulées. De plus, aucun dessin, ni écriture ne sont tolérés.
2. Le port des lunettes de sécurité est obligatoire en tout temps.
3. Les cheveux longs doivent être attachés.
4. Aucun sac d'école n'est toléré près des tables de travail.
5. Il est interdit de manger ou boire à l'atelier.
6. Les bijoux (colliers longs et les bracelets) sont interdits.
7. Il faut se déplacer calmement.
8. Il faut laisser libre la ligne de dégagement (ligne hachurée noir et jaune, au sol).
9. Les gardes doivent demeurer baissés en tout temps.
10. Ne pas déranger les autres pendant qu'ils et elles utilisent les machines-outils.
11. En cas de blessure, avertir immédiatement le ou la responsable.
12. Les élèves sont responsables du matériel qui leur est prêté. Ils et elles doivent le remettre intact à la fin du cours.
13. Le balai doit être passé, dans la zone des machines, après chaque période.
14. Laisser le poste de travail bien propre avant de quitter.
15. L'inventaire du matériel doit être complet avant de quitter l'atelier.

Les enseignant·e·s et les techniciennes de science et technologie.

Veuillez continuer la lecture à la page suivante.

SÉCURITÉ AU LABORATOIRE DE SCIENCE

1. Le port du sarrau est obligatoire en tout temps. Il doit être attaché, d'une longueur convenable (mi-cuisse et plus), à manches longues et sans dessin, ni écriture.
2. Le port des lunettes de sécurité est obligatoire lorsque précisé par le ou la technicien(ne).
3. Le port des gants est obligatoire lorsque précisé par la technicienne.
4. Les cheveux longs doivent être attachés si un brûleur est utilisé et dans toute situation demandée par l'enseignant.
5. Aucun sac d'école n'est toléré près des tables de travail.
6. Il est interdit de manger ou boire au laboratoire de sciences.
7. Il faut éviter les déplacements inutiles. Pour une question, lever la main.
8. Bien lire les étiquettes des produits.
9. Suivre le protocole donné, ne pas expérimenter.
10. Ne jamais sentir ou toucher les produits directement.
11. En cas de blessure, avertir immédiatement le responsable.
12. Les élèves sont responsables du matériel qui leur est prêté. Ils et elles doivent s'assurer, au début du cours qu'il est en bon état et le remettre intact à la fin du cours. (Voir la convention de laboratoire signée en début d'année).
13. Laisser le poste de travail bien propre avant de quitter.

Les enseignant·e·s et les techniciennes de science et technologie.